

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/02/26-14

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 février 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

Vu l'avis du comité technique en date du 26 février 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Lancement de la phase 2 du projet ORIGAMU

La phase 1 du projet d'organisation administrative et technique cible de l'Université d'Aix-Marseille, qui a pris le nom d'ORIGAMU, portant sur l'état des lieux est présentée **pour information** en conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve le lancement de la seconde phase du projet ORIGAMU, portant sur la répartition des activités par niveaux de structure (centre/campus/composantes).

Il est prévu que cette seconde phase se déroule de mars à avril 2013 :

- en mars, la 1^{ère} partie portera sur la définition des principes de répartition des activités pour chaque fonction,
- en avril, la 2^{ème} partie portera sur la répartition pour chaque fonction des activités par lieu de prise en charge, soit la réalisation d'une cartographie.

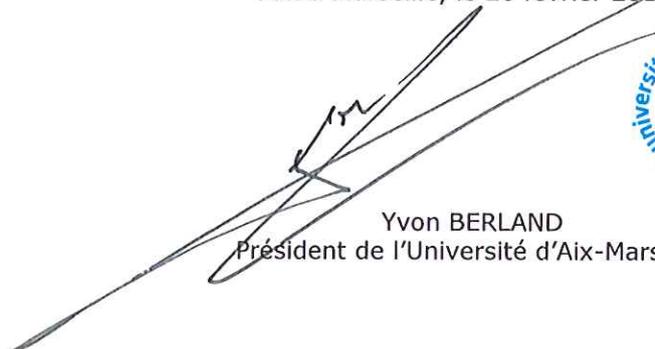
Cette délibération est adoptée par 25 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 26 février 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

